

DEMANDE N° _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

INFORMATIONS DE L'USAGER

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Commune : Code postal :

Résidence principale Résidence secondaire

Numéro de téléphone portable et / ou fixe :

Courriel :

DOSSIER

Inscription

- 1^{ère} inscription
- Réinscription

Formule de location choisie

- 2 mois / 70 €
- 6 mois / 180 €

Pièces à joindre au dossier (obligatoire)

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire (recto verso)
- Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois Edf, télécoms, eau, ...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Si vous êtes en situation de précarité, nous fournir votre attestation de demandeur d'emploi ou RSA
- Attestation sur l'honneur de remisage du vélo en intérieur durant la nuit

VOTRE SITUATION

Usage du vélo

- Trajet travail/domicile (merci de nous fournir une attestation de travail)
- Loisirs
- Vie quotidienne (courses, rendez-vous...)

Remisage du Vélo : J'ai la possibilité de remiser le vélo en intérieur durant la nuit

- Oui → Nous fournir une attestation sur l'honneur
- Non

Êtes-vous titulaire du permis de conduire ?

- Oui → Permis A (moto) ou Permis B (Auto)
- Non

Avez-vous un véhicule personnel

- Oui → Moto Voiture Autres : précisez _____
- Non

Êtes-vous en situation de précarité

- Oui (merci de nous fournir votre attestation de demandeur d'emploi ou RSA)
- Non

Votre emploi

- Salarié du privé
- Agent de collectivité

VOS MOTIVATIONS

N'hésitez pas à nous décrire votre situation, nous transmettre des informations et/ou des précisions sur votre situation :

ATTRIBUTION VELO

Merci de nous transmettre votre taille : _____ cm et votre poids : _____ Kg

(Cette donnée est indispensable pour vous attribuer le vélo « approprié »)

INFORMATIONS DIVERSES

- Les vélos sont attribués lors d'un comité d'attribution composé d'élus de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes.
- Modalités de règlements :
 - ⇒ Pour la location, sont acceptés, les chèques (à l'ordre de : Régie VAE) et les virements
 - ⇒ Pour la caution (600€), par chèque uniquement, à l'ordre de : Régie VAE
(Ou à défaut, caution solidaire)Les chèques seront encaissés seulement en cas de litige.

- **Nous vous rappelons les consignes suivantes :**
 - Le vélo doit être impérativement attaché avec l'antivol mis à votre disposition,
 - La nuit, le vélo doit être remisé dans un local fermé à clefs (appartement, maison...),
 - La batterie doit être automatique retirée lorsque le vélo est stationné,
 - Les antivols fournis sont des antivols classiques, pour augmenter la sécurité, vous pouvez acheter à vos frais un antivol « U » haute sécurité.

- Restitution : l'usager prendra contact avec la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes **7 jours avant la fin du contrat pour organiser la restitution du vélo**
Tout retard à la restitution de plus de 5 jours ou tout refus de restitution fera l'objet d'un titre exécutoire à l'encontre de l'usager et à hauteur de **30 € / jour de retard** dès le 6^{ème} jour.
- En cas de déménagement hors du territoire de la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, le vélo doit obligatoirement être rendu.
- Enfin, vous serez contacté à des fins d'enquête (satisfaction/observation etc...)

CONTACTS UTILES

Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes

8 route du Vivarais
07140 LES VANS
☎ : 04.75.37.41.22

@ : accueil@cdc-vansencevennes.fr

Ouvert le Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 16h, et le vendredi de 8h30 à 12h00

DATE ET SIGNATURE